

2015-2019

REPUBLIQUE
TUNISIENNE

SYSTEME
DES
NATIONS
UNIES

PLAN CADRE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT TUNISIE 2015-2019



MARS 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Engagement de l'Equipe de pays	2-3
Table des matières	4
Acronymes	5
Résumé analytique	6-7
SECTION 1. INTRODUCTION	8
1.1. Processus	
1.2. Potentiels et avantages comparatifs	9
1.3. Optimisation des interventions	10
1.4. Alignement avec le processus national de planification	10
1.5. Leçons apprises de la coopération passée	11
SECTION 2. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF	
2.1. Gouvernance démocratique	12-15
2.2. Modèle économique, inclusif, durable et résilient	15-19
2.3. Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité.	19-22
SECTION 3. LES AUTRES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT	23
SECTION 4. LES RESSOURCES FINANCIÈRES	23
SECTION 5. MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF	24
SECTION 6. SUIVI & ÉVALUATION	24
ANNEXES	
MATRICE DES RÉSULTATS	
HACT	

ACRONYMES

ANC	Assemblée Nationale Constituante
APBDH	Approche de Programmation Basée sur les Droits Humains
CCA	Common Country Assessment
CPAP	Country Programme Action Plan
CPD	Country Programme Document
DGOICI	Direction Générale des Organisations et Conférences Internationales
GT	Groupes Thématiques
IDR	Indice de Développement Régional
ISIE	Instance Supérieure Indépendante des Elections
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PSG	Peer Support Group
RAM	Ressources à Mobiliser
RM	Ressources Mobilisées
SNU	Système des Nations Unies
STT	Stratégie de Transition en Tunisie
S&E	Suivi et Evaluation
RP	Ressources Propres
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UTICA	Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Révolution tunisienne a mis fin en 2011 à un régime autoritaire et a ouvert la voie à des transformations démocratiques. Depuis, la Tunisie se trouve engagée sur le chemin des réformes. Les élections du 23 octobre 2011 ont conféré une légitimité démocratique au processus de transition qui s'est concrétisé par la mise en place d'une Assemblée Nationale Constituante (ANC) chargée d'élaborer une nouvelle constitution, de voter la confiance à un gouvernement provisoire et d'exercer des responsabilités législatives et de contrôle.

Les Tunisiens sont ainsi, les premiers parmi les peuples du « Printemps Arabe » à se doter d'institutions démocratiques. Ils disposent depuis le 10 février 2014, d'une nouvelle Constitution qui répond aux normes et aux pratiques constitutionnelles internationales notamment en matière de droits de l'homme et d'égalité de genre. Les Tunisiens revendiquent un rôle accru de la société civile, ainsi que des réformes profondes des systèmes de justice et de sécurité, soutenues par un processus de justice transitionnelle transparent et efficace, ainsi que des mécanismes pour vaincre la corruption, l'impunité et rétablir l'autorité de l'Etat.

Dans le domaine économique, le modèle de développement qui a réalisé des performances notables en stabilisant la croissance à une moyenne de 5% sur une période de quinze ans et, dont les effets ont permis d'enregistrer des avancées dans les domaines de la santé et de l'éducation, a généré en revanche des inégalités socioéconomiques et des disparités régionales qui ont accentué les niveaux de pauvreté, de précarité et de chômage, notamment parmi les jeunes diplômés et les femmes. D'aucuns s'accordent que repenser ce modèle dans le sens d'une plus grande inclusion sociale constitue une priorité pour les autorités publiques qui envisagent d'engager des réformes pour dynamiser le développement dans les régions défavorisées et permettre aux populations et notamment aux jeunes et aux femmes, d'accéder à des emplois décents.

Le Système des Nations Unies (SNU) considère que l'engagement des autorités tunisiennes représente une opportunité pour apporter son appui et son expertise technique au développement d'un modèle plus inclusif, plus résilient et plus durable. Il considère que son appui à la production et à la gestion des données statistiques par des systèmes d'information performants, fiables et transparents pourrait aider les autorités à redéfinir ce modèle sur des données probantes et basées sur l'évidence. Le SNU appuiera le pays pour créer de nouvelles opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat, notamment pour les jeunes diplômés et les femmes dans des domaines innovants et à haute valeur ajoutée telles que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), susceptibles de diversifier davantage l'économie et d'accélérer sa transformation en une économie plus compétitive et basée sur la savoir. Le SNU aidera en outre la Tunisie, à consolider la gouvernance locale, en renforçant les capacités des acteurs régionaux en matière d'élaboration et d'évaluation des plans régionaux et locaux de développement.

Dans le domaine social, les autorités tunisiennes restent conscientes des acquis accumulés depuis des décennies dans les domaines de la santé et de l'éducation en particulier. Elles sont à la fois déterminées à les renforcer, mais aussi à répondre aux attentes et revendications sociales, en engageant les réformes adéquates pour l'accès de tous à des services de base de qualité. Dans ce contexte, le SNU soutiendra ces réformes par le truchement de son expertise en matière de formulation des politiques, de renforcement des capacités, d'échange d'expériences et d'encouragement à l'innovation et à l'utilisation des

nouvelles technologies. Il en est de même dans le domaine de la protection sociale, où les groupes vulnérables et notamment les femmes, les enfants et les jeunes et les catégories ayant des besoins spécifiques nécessitent une protection juridique et sociale plus adaptées aux besoins de chaque catégorie. Le SNU apportera son soutien pour améliorer la connaissance de ces groupes et évaluer les mécanismes et les programmes en vue de leur garantir un meilleur ciblage et davantage d'efficacité.

En engageant ces réformes, le Gouvernement mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre. Il préparera le cadre juridique et les textes législatifs, produira les données statistiques et garantira leur accessibilité pour élaborer des politiques économiques et sociales pertinentes. Aussi, et en vue de conférer une dimension participative à toutes ces réformes, le Gouvernement favorisera-t-il la participation de la société civile ainsi que les autres ayants-droits à travers l'organisation de consultations et de débats à toutes les échelles. La société civile de son côté, prendra part à cette dynamique de réforme en renforçant son plaidoyer et en mobilisant la population à participer activement aux décisions qui les concernent. La société civile bénéficiera aussi de l'appui que fournira le SNU en matière de renforcement des capacités pour consolider son rôle de veille, d'observation et de sensibilisation.

En apportant son soutien durant le prochain cycle 2015-2019, le SNU mettra à la disposition des autorités tunisiennes, outre son expertise technique, la possibilité d'accéder à d'autres expériences réussies à travers le monde, en matière de transition et de gouvernance démocratique et des réformes politiques. Le SNU offrira aux autorités le cadre adéquat pour s'assurer que les réformes et les politiques soient conformes aux normes universelles et principes des droits de l'homme et d'égalité de genre et qu'elles intègrent les droits des femmes, des enfants et des jeunes. Le SNU développera des alliances et des partenariats avec les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds pour garantir la réalisation optimale des résultats du présent Plan-cadre.

Le SNU qui appuie la Tunisie dans sa phase de transition et de post-transition a d'un commun accord avec le gouvernement fixé huit (8) résultats structurés autour des trois (3) axes stratégiques suivants :

- 1. Gouvernance démocratique**
- 2. Modèle économique inclusif, durable et résilient**
- 3. Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité**

La réalisation des résultats du présent Plan-cadre est basée sur l'hypothèse du maintien par le Gouvernement de son engagement à poursuivre les réformes, mobiliser les ressources et favoriser l'accès à l'information.

Parmi les risques susceptibles d'entraver la réalisation de ces résultats figurent, l'incapacité des bailleurs de fonds à poursuivre le financement de certains programmes, ainsi que la détérioration de la situation sécuritaire susceptible de freiner leur mise en œuvre.

SECTION 1. INTRODUCTION

Aligné sur les priorités nationales et les engagements internationaux du pays, (Conventions et Conférences internationales tenant compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable Post 2015), le présent Plan-cadre (UNDAF) a été élaboré d'une manière participative et sur la base des cinq principes de programmation à savoir: (i) l'approche fondée sur les droits de l'homme, (ii) l'égalité des sexes, (iii) l'environnement durable, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) le développement des capacités.

1.1.PROCESSUS

Le contexte qui a prévalu a conduit à la préparation d'une *Stratégie de Transition (STT)* pour 2011-2013, prorogée, d'un commun accord jusqu'en 2014. La STT a été élaborée sur la base d'une analyse de situation et d'une consultation relativement large pour identifier les problématiques et fixer les priorités les plus urgentes.

1. Processus analytique (CCA) :

La préparation de l'UNDAF fut engagée à la fin de 2012 à travers l'organisation de :

-Une retraite destinée à tirer les enseignements de la STT, identifier les articulations entre les stratégies mises en œuvre pour répondre aux urgences et pour définir les dispositions devant s'inscrire dans une perspective de développement. La feuille de route qui en a émané, a fixé les phases du processus, a établi son calendrier et a défini les rôles de chaque partie prenante. Cette retraite a vu la participation de plus de 100 représentants du Gouvernement, de la société civile et des agences du SNU.

-Cinq Groupes Thématiques¹(GT) : ont été ensuite créés pour élaborer un Bilan Commun de Pays (CCA) léger lors de **cinq (5) retraites thématiques** organisées entre février et mars 2013, auxquelles près de 400 personnes représentant le gouvernement, la société civile, le personnel du SNU et les partenaires de développement, ont participé. La collecte et l'analyse ont été faites à partir des résultats de l'analyse de situation précédente et de la revue à mi-parcours de la STT, des documents de planification et sources statistiques nationales, des recommandations et observations des mécanismes internationaux.

-Peer Support Group (PSG), unité de contrôle-Qualité des SNU : Après six mois de préparation, la copie finale du CCA a été envoyée en septembre 2013 au PSG pour avis et orientations. Après relecture et ajouts des principaux commentaires, la copie amendée a été renvoyée au PSG en Novembre 2013.

¹(i) Gouvernance, réformes institutionnelles et consolidation de l'Etat de droit, (ii) Reprise économique et nouveau modèle économique, (iii) Services sociaux et protection sociale, (iv) Environnement et énergie et préparation aux urgences et catastrophes naturelles (v) Développement régional

2. Processus de planification stratégique (UNDAF)

-La retraite stratégique : (16-18 octobre 2013) a été organisée en trois jours. Le premier jour a été consacré à des discussions internes au sein du SNU pour définir une position commune. Les 17-18 octobre 2013 ont vu la participation de 140 personnes par jour représentant le Gouvernement, la société civile et les agences du SNU. Pendant cette retraite, des projets de matrices ont été développés dans lesquels les principaux résultats ont été fixés dans le cadre de trois Groupes thématiques correspondant aux trois axes stratégiques retenus, il s'agit de (i) *Gouvernance démocratique, réformes institutionnelles* (ii) *Développement inclusif, durable et résilient*, (iii) *Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité*

-La formulation des matrices : Après la retraite, il a été procédé avec l'appui du consultant à l'élaboration du cadre logique des matrices selon les contributions des GT avant et pendant la retraite. Des effets de synthèse ont été formulés, tenant compte des attentes des partenaires nationaux et des avantages comparatifs du SNU. Les trois GT se sont réunis en interne les 29 octobre et 01 novembre 2013 et avec les partenaires nationaux entre les 19 et 21 novembre 2013 pour affiner les effets, définir les indicateurs, les risques et les hypothèses et le rôle des partenaires. Ces trois jours ont vu la participation de 150 personnes et ont abouti à la version pré-finale des matrices qui ont été affinées selon les principes de programmation par le Consultant et le Bureau de coordination.

-Restitution finale des matrices : la version finale des matrices a été restituée au Gouvernement le 13 décembre 2013 en présence du Ministère des Affaires Etrangères (DGOEI) et 50 participants. Les matrices ont été validées dans le cadre d'un Procès-verbal cosigné par le Représentant du Gouvernement et le Représentant du SNU.

-Peer Support Group : après la finalisation de la première version de l'UNDAF par le consultant et les commentaires des agences SNU, le document a été envoyé au PSG le 20 janvier 2014.

Le principal enseignement à tirer concerne le niveau d'engagement des partenaires nationaux qui, en dépit des difficultés inhérentes au contexte, ont participé activement à toutes les phases du processus, en faisant preuve d'un intérêt considérable tant au niveau du contenu, que de la méthodologie de gestion axée sur les résultats.

1.2.POTENTIEL ET AVANTAGES COMPARATIFS

Le processus d'élaboration de l'UNDAF a été précédé par une analyse des capacités du SNU, ainsi que par une évaluation de ses avantages comparatifs. Cette analyse a permis de confirmer les forces du système, qui résident dans sa bonne connaissance du contexte national, sa neutralité politique et son impartialité. Grâce à son rôle pionnier dans le domaine des droits de l'homme, le SNU est bien placé pour accompagner le pays dans sa phase de transition et de post-transition en favorisant l'échange avec d'autres pays ayant connu un processus similaire. Sa maîtrise des techniques de planification et de gestion des programmes, constitue un atout de taille, que le pays pourrait exploiter, en particulier dans le domaine de la gouvernance.

Le SNU est en mesure d'impacter les problématiques sociales, économiques et environnementales et de développer avec ses agences une approche multidimensionnelle concertée et intégrée, avec une économie des efforts et des moyens pour optimiser l'efficacité et l'efficience de son action.

1.3.OPTIMISATION DES INTERVENTIONS

La réalisation des résultats, suppose une optimisation des interventions. Pour le Gouvernement, celle-ci réside dans, (i) l'appropriation et le leadership national, (ii) la poursuite des réformes engagées en faveur des populations les plus vulnérables, (iii) l'amélioration de la planification stratégique, (iv) la consolidation des systèmes d'information, (v) la révision et l'application effective des législations, (vi) la coordination de l'aide au développement et l'instauration d'un dialogue autour de l'efficacité.

Pour le SNU, l'optimisation réside dans, (i) le renforcement de la coordination et de la programmation conjointe, (ii) l'amélioration de l'information et de la communication avec les partenaires et entre les agences, (iii) l'élargissement du partenariat entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé ainsi que la coopération Sud-Sud, (iv) le renforcement du plaidoyer basé sur des données probantes, (v) le renforcement de la production et de la gestion de la connaissance, (vi) le renforcement des capacités, (vii) la promotion des innovations.

1.4.ALIGNEMENT AVEC LE PROCESSUS NATIONAL DE PLANIFICATION

La suspension conjoncturelle du XIIème Plan de Développement Economique et Social, a conduit à l'élaboration d'une « Stratégie de développement économique et social » transitoire pour la période 2012-2016. Celle-ci définit, dans une note d'orientation, les axes d'engagement, les principes d'action, les phases de réalisation et le schéma de croissance. Développée par le deuxième gouvernement provisoire après la révolution, cette stratégie n'a pas été prise en compte par les gouvernements issus des élections de l'ANC. Ceux-ci, ont opté pour des cadres plus réduits, en l'occurrence les budgets économiques 2012 et 2013. L'UNDAF s'est aligné sur les priorités nationales inscrites dans les trois documents en l'occurrence :

- ancrage des principes de la démocratie, à travers la consécration de l'Etat de droit, l'édification d'un nouveau projet de société plus inclusif et équilibré, fondé sur la liberté, la bonne gouvernance, la justice sociale et la participation citoyenne.

- assurer le développement inclusif et équilibré, intégrant la gestion durable des ressources naturelles, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des risques et la gestion des impacts du changement climatique et des crises naturelles et humanitaires.

- pousser le rythme de croissance à travers l'accélération de la transformation structurelle de l'économie afin de créer des emplois suffisants en nombre et en structure de qualification et de répartition régionale.

- consacrer le progrès social et l'égalité des chances, renforcer la protection sociale,

-améliorer l'état de santé de la population, la qualité et la pertinence de l'éducation, les conditions de la femme, la situation des jeunes.

1.5. LEÇONS APPRISSES DE LA COOPÉRATION PASSÉE

La mise en œuvre de la Stratégie de Transition en Tunisie (STT) pendant les trois dernières années a été faite dans un contexte particulier pour apporter des réponses à une situation de transition voire même d'urgence. La revue à mi-parcours de la STT conduite en 2013 a permis de tirer les enseignements en matière de :

- **Appui technique et budgétaire**

En dépit des contraintes inhérentes au contexte, l'appui budgétaire et technique a contribué à réaliser des avancées programmatiques en matière de transition démocratique, d'emploi et de développement local, de protection sociale et d'environnement et d'appui à la réponse à l'urgence².

- **Appropriation**

Le niveau d'appropriation des projets réalisés au niveau central et destinés à soutenir la gouvernance démocratique (appui à l'ANC, élections, justice, appui à la société civile) et la réponse du SNU aux urgences humanitaires (frontières avec la Lybie) était globalement satisfaisant. Il n'en demeure pas moins que le contexte d'instabilité politique et institutionnelle n'a pas favorisé une appropriation optimale des projets ciblant les régions défavorisées, où les conditions de sécurité étaient précaires.

- **Réponse à l'urgence**

Malgré l'appréciation positive par les partenaires, l'appui du SNU à la réponse nationale à l'urgence n'a pas atteint un niveau optimal d'efficacité et d'efficience du fait de l'absence d'un Plan national multisectoriel de contingence.

- **Coopération avec la société civile**

En dépit du dynamisme et de l'engagement constaté en période de transition, les capacités limitées des Organisations de la Société Civile (OSC), en matière de planification et de programmation ont entravé la réalisation des projets aux niveaux local et régional.

- **Réponse coordonnée du SNU**

Les fortes attentes des partenaires nationaux et la multiplicité des priorités dans un contexte mouvant et polarisé ont obligé le SNU à mener de front plusieurs projets à la fois, tout en assurant la qualité, la célérité et la pertinence.

Le SNU n'a cependant pas exploité d'une manière optimale son mandat, ainsi que ses avantages comparatifs résidant dans sa neutralité et sa crédibilité pour plaider auprès du Gouvernement en faveur de la création d'une plateforme formelle de coordination de l'aide conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris.

- **Programmation conjointe**

Le SNU n'a pas suffisamment exploité les synergies potentielles en développant des programmes conjoints en tant que réponses concertées, en dépit de la poursuite du

² Voir « La Stratégie de transition en Tunisie 2011-2014-Revue à mi-parcours –avril 2013 »

« Programme Conjoint Jeunes-Emploi-Migration », l'évaluation du « Programme conjoint de la mortalité maternelle » et des initiatives prises dans les domaines de la migration, le handicap et l'éducation citoyenne.

SECTION 2. RÉSULTATS ATTENDUS

L'UNDAF (2015-2019), constitue une réponse que le SNU et ses partenaires se proposent d'apporter selon leurs avantages comparatifs pour réduire les écarts de capacités constatés dans le Bilan Commun de Pays (CCA), afin que les détenteurs de droits fassent valoir pleinement leurs droits et que l'Etat tunisien, en tant que détenteur d'obligations principal, s'acquitte de ses devoirs de respect, de protection et de réalisation effective des droits humains.

Les axes stratégiques et les résultats sont fondés sur les valeurs et les principes universels des droits de l'Homme et de l'égalité de genre, ainsi que sur les concepts visant l'équité, la durabilité, l'inclusion et la résilience.

L'UNDAF couvrira l'ensemble du pays et ciblera d'un commun accord avec le Gouvernement certaines régions parmi les plus défavorisées en faveur desquelles des projets pilotes seront développés.

Trois résultats visent la formulation de politiques au niveau central, trois autres concernent la réduction des inégalités régionales et les deux derniers ciblent les groupes vulnérables et les situations d'urgence.

2.1. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Cet axe formulé en deux résultats appuie la gouvernance³ démocratique à travers (i) la mise en place de nouvelles instances de régulation et de contre-pouvoir, (ii) la poursuite et l'engagement de réformes des secteurs en rapport avec l'Etat de droit, (iii) l'adoption d'une architecture administrative destinée à instaurer une démocratie locale consacrée dans la nouvelle Constitution (Chapitre VII Articles 131-142), fondée sur la participation et la redevabilité. Cet axe est fondé sur l'hypothèse que l'environnement politique soit favorable à la poursuite du processus de transition démocratique, tout en intégrant les risques de détérioration de la situation sécuritaire et d'une éventuelle résistance des acteurs aux réformes et à la mise en application effective des standards universels.

EFFET 1. Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.

JUSTIFICATION. Le processus de transition démocratique a engagé des réformes dans les domaines de la justice, de la sécurité, de la lutte contre la corruption ainsi que dans le

³La gouvernance est définie comme étant³ « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. La gouvernance englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La bonne gouvernance se caractérise quant à elle par la participation, la transparence et la responsabilité ». Dans cette optique, les institutions de gouvernance sont conçues de manière à contribuer au développement humain durable, en créant les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales propices à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à la protection de l'environnement et à la participation des groupes vulnérables.

domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Il a conduit à l'émergence de nouvelles Organisations de la Société Civile (OSCs) qui, avec les médias ont impacté la scène politique et sociale.

Le processus constitutionnel vient d'aboutir à une nouvelle Constitution qui a défini la nature du nouveau système politique, le degré de respect des droits et des libertés collectives et individuelles ainsi que les instances de régulation démocratique et de contre-pouvoirs. Inscrites dans le Chapitre VI -Articles 125-130, ces instances sont au nombre de six. Il s'agit du (1) Parlement, (2) Instance des élections, (3) Instance de l'information, (4) Instance des droits de l'Homme, (5) Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et (6) Instance de la magistrature.

En matière de justice transitionnelle, le paysage institutionnel a été enrichi par la création de l'Instance indépendante de la vérité et de la dignité (loi fondamentale n° 53 du 24 décembre 2013) destinée à examiner les violations commises du 1^{er} janvier 1955, jusqu' à sa date de création.

En matière de prévention de la torture, la création par la loi organique n°43 du 23 octobre 2013, de l'Instance nationale compétente en la matière constitue une avancée importante dans la protection des droits de l'homme et de la dignité des citoyens.

Il est attendu par conséquent, à ce que les réformes se poursuivent et que des actions pertinentes et efficaces soient prises pour que les nouvelles instances soient d'ici à cinq ans, non seulement opérationnelles, mais adoptent les principes universels des droits de l'homme, de démocratie et d'égalité de genre. Celle-ci est consacrée par la nouvelle Constitution (Chapitre II- Article 46).

Appuyer ces réformes et soutenir la mise en place de ces instances est un choix stratégique qui s'inscrit dans le cadre de la transition politique vers l'édification d'un Etat démocratique et de droit. Ce choix prend en considération les avantages comparatifs du SNU en termes d'expertise et d'expérience accumulée dans les pays ayant connu une transition similaire. Il est en phase avec la Déclaration du Millénaire pour le Développement (DMD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) Post-2015.

MISE EN OEUVRE. Pour ce faire, les autorités publiques agiront au niveau de : (i) l'élaboration du cadre juridique nécessaire à la création des instances indépendantes, (ii) la gestion des processus de réformes des secteurs de sécurité, de justice et de justice transitionnelle, (iii) la production et la gestion des systèmes d'information et des données statistiques en garantissant leur accessibilité, (iv) la mobilisation des ressources humaines et financières (v), enfin la mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de leur pertinence, efficacité et efficience.

En tant que partenaire, la société civile dont la liberté d'action est garantie par la nouvelle Constitution (Chapitre 2-Article 35) appuiera la création de nouvelles instances et la mise en œuvre des réformes. Elle contribuera à l'information et à la sensibilisation des citoyens à participer au processus de réformes, ainsi qu'au contrôle et à l'observation du bon fonctionnement des institutions et de l'alignement de leurs programmes et projets, aux standards universels et principes de bonne gouvernance.

Le SNU appuiera notamment les réformes engagées dans les domaines de la justice, de la sécurité, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et des médias. Il soutiendra le processus de la justice transitionnelle, le processus électoral et notamment l'Instance Supérieure Indépendante des Elections (ISIE).

Le SNU consolidera d'une manière concertée et coordonnée son plaidoyer pour mettre en œuvre les standards internationaux découlant des obligations internationales de la Tunisie.

Il apportera son expertise en matière de formulation et de revue des politiques et de renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en matière de planification et de programmation. Le SNU habilitera en outre les femmes et les jeunes à participer d'une manière effective à la vie publique. Il facilitera le dialogue entre les intervenants et contribuera à améliorer la visibilité des réformes.

Le SNU apportera l'assistance technique à la production des données et à leur gestion et soutiendra la généralisation de la gouvernance électronique (e-gouvernance). Il mobilisera les fonds nécessaires au financement des programmes.

IMPACT. Une fois atteint, ce résultat aura un impact positif sur l'indépendance de la justice, sur la neutralité du secteur de sécurité, sur la réconciliation nationale découlant de la justice transitionnelle, sur la baisse du niveau de corruption, sur la participation d'un parlement pluraliste à l'édification de nouvelles pratiques démocratiques ainsi que sur la jouissance des citoyens, et notamment les plus vulnérables, des droits et des libertés individuelles concrétisées notamment, par la liberté d'expression et de l'information et la participation.

EFFET 2 : l'Etat adopte une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local, répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité.

JUSTIFICATION. En Tunisie, l'organisation administrative structurée autour d'un Etat relativement centralisé, a conduit à l'absence de démocratie locale et produit des inégalités régionales. Les autorités décentralisées (conseils régionaux et municipaux) demeurent sous la tutelle du niveau central, qui seul concentre le pouvoir de décider des orientations de développement économique et social, ainsi que des allocations budgétaires. Le niveau de participation des citoyens et de la société civile aux décisions concernant leur environnement est relativement faible.

Depuis la Révolution, les Tunisiens ont revendiqué un meilleur accès à des services de qualité au niveau local qui suppose une nouvelle organisation administrative favorisant la décentralisation,⁴ la représentativité démocratique du niveau local, la répartition adéquate et équitable des responsabilités et des ressources entre les niveaux national, régional et local, ainsi que la participation effective des citoyens et de la société civile.

MISE EN OEUVRE. A cet effet, et en se référant aux dispositions de la nouvelle Constitution en la matière, l'Etat favorisera l'organisation des débats et des consultations pour définir la nouvelle organisation administrative et l'adopter d'une manière consensuelle. L'Etat se chargera ainsi de, (i) préparer le cadre juridique, (ii) mobiliser les ressources humaines et financières, (iii) produire le cadre favorisant la production, la gestion et l'accès à des données désagrégées par niveau territorial, (iv) mettre en place des mécanismes permettant aux responsables de rendre compte de leurs obligations et de leurs performances, et (v) assurer le suivi et l'évaluation des projets destinés à mettre en œuvre la réforme administrative territoriale.

⁴La décentralisation est garantie par la nouvelle constitution dans son Chapitre 1-Articles 14 et 15.

La société civile contribuera à la mobilisation sociale en faveur de la participation à cette réforme. Elle plaidera pour l'intégration des valeurs et des principes universels dans les programmes et les projets et jouera le rôle de veille et d'observation pour prévenir les risques susceptibles d'entraver la conception et la mise en œuvre de l'organisation administrative. Elle contribuera également à l'éducation citoyenne et à l'amélioration de la relation entre les citoyens et l'administration.

Le SNU apportera son expertise technique dans les domaines de la formation, d'échange d'expériences, de production et de gestion des données. Il favorisera le débat et le dialogue entre les acteurs politiques, la société civile et les citoyens pour créer des synergies. Il encouragera la conduite d'études prospectives pour produire la connaissance nécessaire aux réformes engagées. Le SNU apportera son soutien à des expériences pilotes dans deux régions parmi les plus défavorisées pour encourager les modes de gouvernance locale et expérimenter les modes de décentralisation (administrative, financière et fiscale).

IMPACT. Le résultat aura un impact positif sur la qualité de la gouvernance locale. Les citoyens participeront davantage à des élections locales permettant de les impliquer dans les orientations de leur propre développement et dans le choix libre et transparent de leurs représentants. Leur accès à des services administratifs et sociaux de qualité, ainsi que leur niveau de vie seront améliorés.

2.2. MODÈLE ÉCONOMIQUE INCLUSIF, DURABLE ET RÉSILIENT

La transition économique passe par la refonte du modèle de développement sur la base de l'économie du savoir et des nouvelles approches favorisant l'inclusion et la participation, notamment des jeunes et des femmes, la préservation des ressources, l'accès à de nouveaux paliers de croissance, la résistance aux chocs, la répartition équitable des richesses et la création d'emplois

Cet axe formulé en trois résultats est destiné à pérenniser les acquis en matière de développement économique et social et à contribuer à repenser le modèle sur la base des approches précédemment citées en capitalisant sur les progrès scientifiques et technologiques en notamment les NTIC. Les stratégies préconisées dans cet axe visent à appuyer l'action de l'Etat en matière de renforcement des capacités des collectivités territoriales à mieux planifier et gérer les ressources locales, à prévenir et à mieux gérer les situations d'urgence.

Cet axe est fondé sur l'hypothèse qu'un consensus national sur la nécessité d'adopter un nouveau modèle de développement soit réuni et que le climat des affaires soit favorable à la création de richesses et de l'emploi. Il intègre le désaccord sur le type de modèle de développement à adopter et la détérioration de la situation sécuritaire comme des risques éventuels susceptibles d'entraver la réalisation des résultats escomptés.

EFFET1: l'Etat met en œuvre un nouveau modèle de développement économique et social équitable, inclusif, durable et résilient, générateur de richesses et d'emplois.

JUSTIFICATION. Le modèle de développement économique et social a certes réalisé des performances notables en maintenant un niveau de croissance estimé à 5% sur une période de quinze ans, mais il a en revanche produit des inégalités économiques et sociales et aggravé les disparités. En témoignent, les écarts entre les taux de pauvreté et de chômage enregistrés entre les régions de l'intérieur et du littoral, entre les milieux rural et urbain, entre les hommes et les femmes et entre les tranches d'âge⁵.

Ainsi, même si elle demeure nécessaire pour accéder à un meilleur niveau de vie, la croissance à elle seule ne suffit pas à engendrer le développement.

Le défi à relever dans les années à venir consiste en l'adoption d'un modèle de développement durable intégrant les trois dimensions, (i) *économique* qui prône, une transformation structurelle en une économie plus compétitive basée sur la haute valeur ajoutée, encourage l'initiative privée, l'entrepreneuriat, le partenariat public-privé et améliore l'employabilité des jeunes et des femmes, (ii) *environnementale*, qui consiste à préserver l'environnement, la biodiversité, à accélérer la transition énergétique, à réduire les risques de catastrophes et du changement climatique et à préserver le patrimoine naturel et culturel, (iii) *sociale*, qui favorise l'égalité des chances, la redistribution des richesses et l'équité sociale.

MISE EN OEUVRE. Pour ce faire, l'Etat se chargera de piloter le processus d'élaboration de la vision stratégique, organisera le débat et les consultations sectorielles, préparera le cadre juridique, conduira les études prospectives et celles destinées à évaluer les risques naturels et l'impact du changement climatique, afin de les intégrer lors de l'élaboration des plans de développement et d'aménagement du territoire. L'Etat mobilisera en outre les ressources, établira les budgets et renforcera les mécanismes destinés à produire et à gérer les données statistiques.

La société civile et les partenaires sociaux prendront part d'une manière concrète à cette dynamique, en mobilisant les citoyens et en œuvrant à l'adoption des nouvelles orientations stratégiques et concepts d'équité, d'inclusion et de résilience.

Le SNU favorisera le débat national et les consultations autour du modèle économique. Il encouragera les autorités concernées à y intégrer les dynamiques de population, la dimension environnementale, du bien-être et de santé, de protection sociale et de genre et à utiliser les nouvelles méthodologies de recherche et de mesure de la pauvreté multidimensionnelle. Le SNU plaidera aussi pour l'intégration et la mise en place de concepts/politiques et stratégies novatrices d'emploi, d'employabilité et d'intégration économique des jeunes. Il apportera son soutien à la mise en place d'un système de suivi des ODD, au renforcement des capacités en matière de planification, de suivi et d'évaluation en matière des finances publiques, de gestion de la connaissance, de production des données et de gestion axée sur les résultats et de réduction des risques naturels. Il mobilisera ses ressources financières propres et celles des autres bailleurs de fonds nécessaires.

⁵Le taux de pauvreté enregistré à Kasserine (Centre-Ouest) qui s'élève à 46,9% et celui de Monastir (Centre-Est) qui est de 5,5%. Il en est de même pour le chômage, dont le taux a atteint en 2010, 28,5% à Gafsa (Sud) contre 5,7% à Monastir (Littoral). Ces mêmes inégalités concernent le taux de chômage des femmes, estimés en 2013 à 22,5% contre 13,1% pour les hommes. En outre, les écarts sont plus accentués parmi les catégories de population les plus jeunes avec 30% pour la tranche d'âge des 15-24 ans, 24 % pour les 24-29 ans, contre moins de 4% pour les 40-49 ans. Chez les jeunes diplômés, le taux global estimé à 23% en 2010, a atteint des pics de 47% à Gafsa et 41% à Sidi Bou Zid

IMPACT. Une fois mis en œuvre, le nouveau modèle de développement économique et social aura un impact positif sur l'amélioration des revenus des populations les moins nanties, sur l'offre d'un plus grand nombre d'emplois décents, permettant l'accès des femmes et des jeunes diplômés au marché du travail, sur la réduction de la pauvreté et des inégalités entre les régions et les catégories de population en matière d'accès à des services de qualité. Le niveau de vie et le bien-être des populations ayant des besoins spécifiques seront améliorés en particulier dans les régions les plus défavorisées.

EFFET2 : les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales.

JUSTIFICATION: La gestion des programmes de développement régional n'a pas encore atteint un niveau optimal de qualité en raison du manque de ressources humaines⁶, du faible accès des collectivités locales aux opportunités de formation pour améliorer leurs compétences en matière de planification et de gestion de projets, de suivi de l'évolution des indicateurs socioéconomiques et de conduite d'études sur la pauvreté, le chômage, l'accès et la qualité des services.

Par ailleurs, les collectivités utilisent partiellement les nouvelles approches d'analyse et de programmation et ne disposent pas des outils nécessaires pour faire l'inventaire des ressources naturelles et évaluer les risques de catastrophes.

Un effort visant le renforcement des capacités reste nécessaire pour habiliter les acteurs régionaux à élaborer d'une manière participative et sur la base de données probantes, des plans de développement local conformes aux besoins des populations et exploitant au mieux les ressources régionales.

MISE EN OEUVRE. L'Etat mobilisera les ressources humaines et financières pour renforcer les capacités des collectivités locales. Il produira des données désagrégées et accessibles et pilotera les processus d'élaboration de deux (2) plans régionaux intégrant la dimension de réduction des risques de catastrophes. Il soutiendra la conduite d'études et d'enquêtes et la mise en place de systèmes d'information et de veille.

La société civile participera et mobilisera les populations à prendre part à l'élaboration des plans régionaux de développement dans toutes ses phases.

Le SNU appuiera la mise en place de deux (2) plans de développement à travers, (i) le renforcement des capacités des acteurs régionaux, (ii) l'élaboration d'un indice de développement régional (iii) la mise en place d'outils de financement de développement local, (iv) le développement de partenariats techniques et financiers impliquant le secteur privé et les organisations professionnelles, (v) la promotion et le soutien aux initiatives innovantes et durables notamment en matière de préservation de gestion et d'optimisation des ressources locales, (vi) l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes et la création d'activités génératrices de revenus, de micro et petites entreprises, (vii) la mise en place d'un dispositif de suivi de l'insertion des jeunes salariés, (viii) le renforcement des capacités de gestion du développement local et de préservation/gestion durable des ressources culturelles, naturelles et de la biodiversité, (ix) le soutien à une gestion optimale des ressources hydriques, (x) l'analyse des facteurs des polluants environnementaux et la définition de stratégies de contrôle, (xi) le soutien aux initiatives de promotion et de soutien à la transition énergétique au niveau local, (xii) la réduction des

⁶Les régions ne détiennent que 15% du total des ressources humaines exerçant à l'échelle centrale.

risques de catastrophes, (xiii) l'appui à la transformation de l'économie en une économie du savoir, et enfin, (xiv) le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

IMPACT. Ce résultat aura un impact positif sur le renforcement des capacités des acteurs régionaux à formuler des stratégies et des plans régionaux de développement pertinents et adaptés aux besoins. Les ressources régionales seront mieux exploitées, mieux connues et gérées d'une manière plus efficace et plus efficiente. Le niveau de participation et d'implication des populations à la dynamique de développement sera plus accru. Le niveau de vie et le bien-être des populations seront améliorés grâce à un meilleur accès à des services de qualité.

L'impact de cet effet reste déterminé par le degré d'autorité octroyé aux acteurs régionaux et le niveau de participation des citoyens dans la prise de décision au niveau local tel que formulé dans le résultat 2 de l'axe 1.

EFFET 3. Les autorités publiques préviennent les risques naturels et gèrent d'une manière plus efficace les crises humanitaires et les catastrophes.

JUSTIFICATION. Le Bilan Commun du Pays a mis l'accent sur le niveau élevé d'exposition des populations vulnérables, notamment celles résidant dans des zones à risque et non protégées. La précarité des mécanismes de prévention et de gestion des risques réside dans le cadre juridique peu adapté aux différents scénarios de catastrophes et d'urgences, le manque d'anticipation et d'identification des risques, notamment via la présence d'un système d'alerte précoce, l'incapacité à allouer et à mobiliser des ressources pour apporter une réponse organisée et multisectorielle à la crise, l'absence d'une cartographie des zones les plus à risque, et enfin, l'absence d'un mécanisme formel de coordination. L'insuffisance de l'infrastructure dans certaines régions et la méconnaissance des populations vulnérables des règles de prévention et de réduction des risques expliquent également les lacunes dans la réponse et la vulnérabilité accrue de certaines populations en temps de crises.

On peut considérer l'absence d'une structure nationale permanente chargée de la gestion des crises opérant en étroite collaboration avec la société civile et avec l'appui du Système des Nations Unies, comme faisant partie des contraintes qui entravent l'efficacité de la réponse et la gestion des catastrophes.

Le présent effet est destiné à réduire les écarts de capacités des détenteurs d'obligation en matière de formation, de prévention, de communication, de partage de l'information, de coordination, de capacité à développer des systèmes d'alerte précoce et enfin de coopération avec les pays voisins.

MISE EN OEUVRE. Aux fins d'améliorer la prévention et la gestion des crises humanitaires et des catastrophes, l'Etat pilotera le processus d'élaboration du nouveau mécanisme de prévention et de gestion, préparera les textes juridiques et produira des données désagrégées et probantes sur les risques.

La société civile sensibilisera les populations non protégées et vivant dans les zones à risque aux règles de prévention et mobilisera des ressources pour intervenir en temps de crise et pour consolider sa capacité de veille.

Le SNU apportera son expertise au développement de mécanismes d'alerte précoce en particulier au niveau local, aux initiatives de soutien aux mécanismes d'adaptation et d'atténuation des effets de changements climatiques et à la dégradation et l'érosion des terres. Il soutiendra les programmes de formation des cadres de l'Etat et de la société civile et plaidera à tous les niveaux pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de prévention et de gestion de risques des crises humanitaires et naturelles.

IMPACT. Ce résultat aura un impact positif sur l'amélioration des capacités des gestionnaires des programmes d'urgence à prévenir et à mieux gérer les crises humanitaires et les catastrophes, et à long terme, sur l'amélioration de la sécurité physique des populations vivant dans les zones à risque ainsi que sur leur santé et bien-être physique et moral.

2.3. PROTECTION SOCIALE ET ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES SOCIAUX.

Cet axe vise l'amélioration de l'accès équitable à des services sociaux de qualité et le renforcement de la protection des populations les plus vulnérables.

Pour ce faire, trois résultats-clés ont été fixés, dont deux ciblent la population dans son ensemble et le second les groupes vulnérables d'une manière spécifique.

Cet axe s'appuie sur l'hypothèse d'un engagement politique visant à placer l'amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité parmi les priorités nationales et prend en considération le risque d'un désengagement des autorités à mobiliser les ressources financières nécessaires en faveur des réformes des secteurs sociaux.

EFFET1: Les autorités publiques élaborent, suivent et évaluent d'une manière participative des réformes sociales basées sur des données probantes et fondées sur l'équité.

JUSTIFICATION. Les politiques sociales ont contribué à garantir une relative cohésion sociale et à réaliser des performances notables dans les domaines de la santé et de l'éducation en particulier. Ces performances qui ont permis à la Tunisie d'atteindre la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement n'ont pas été à même de réduire les inégalités entre les régions du littoral et celles de l'intérieur.

Avec le changement du contexte politique, des réformes destinées à réduire les inégalités et à garantir l'équité et l'inclusion seront engagées pour pérenniser les acquis et développer de nouvelles politiques fondées sur une approche plus participative, impliquant les populations à toutes les échelles territoriales à la conception, mise en œuvre et suivi de ces réformes.

MISE EN OEUVRE. Pour ce faire l'Etat développera les systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et local et favorisera l'organisation des consultations. Il révisera le cadre juridique pour la mise en œuvre des réformes sociales et mobilisera les ressources financières et logistiques nécessaires. Il veillera à la production et gestion des données désagrégées et garantira leur accessibilité.

La société civile participera d'une manière effective au processus des réformes des politiques sociales et des programmes, veillera à l'observation de leur mise en œuvre et mobilisera les ayants-droits. Les centres de recherches et les universités apporteront leur savoir-faire à l'évaluation et à la production de la connaissance.

Le SNU contribuera à travers son plaidoyer, à encourager l'Etat à engager de nouvelles réformes et à développer un « Socle de protection sociale ». Il appuiera la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation, ainsi que la conduite d'études et de recherches spécifiques comprenant des données désagrégées par sexe, âge et régions basées notamment sur le recensement de 2014. Il contribuera au renforcement des capacités en matière de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques sociales, il facilitera également le dialogue entre les intervenants et mobilisera des ressources en faveur des programmes.

IMPACT. La réalisation de ce résultat aura un impact positif sur l'amélioration des capacités des autorités publiques et des OSC en matière de formulation des politiques sociales, de leur suivi et évaluation, ainsi qu'en matière de production et de gestion des données statistiques et des résultats de recherches scientifiques sur les transformations sociales. Le niveau de participation et particulièrement des populations vulnérables sera consolidé. La connaissance des secteurs sociaux sera améliorée et les programmes seront mieux orientés vers les véritables bénéficiaires. Les populations bénéficieront de services sociaux plus adaptés à leurs besoins et accéderont plus facilement à des services de qualité.

EFFET 2. L'Etat assure des services sociaux de santé, d'éducation et de protection de meilleure qualité et accessibles aux populations vulnérables.

JUSTIFICATION. En dépit des performances indéniables réalisées par la Tunisie dans le domaine social, des insuffisances restent à combler au niveau de :

L'accès aux services sociaux entravé par des causes (i) structurelles, liées à l'enclavement des régions de l'intérieur, (ii) stratégiques, liées aux politiques de développement qui ont favorisé la concentration des infrastructures et des ressources humaines dans les régions littorales au dépens des régions de l'intérieur, (iii) institutionnelles, liées à l'absence d'une stratégie de gouvernance locale encourageant la mise en place de services de proximité adaptés aux besoins des utilisateurs.

La qualité des services entravée par (i) l'absence d'une stratégie nationale fondée sur la standardisation des prestations et la systématisation des processus d'accréditation et de certification des structures de santé, d'éducation et de protection sociale, (ii) le faible accès des gestionnaires et des professionnels à des programmes de formation orientés vers la qualité.

MISE EN OEUVRE. Le résultat escompté sera atteint grâce à l'implication de l'Etat en tant que principal détenteur d'obligations dans le développement de programmes spécifiques visant l'amélioration de l'accès et l'inclusion des populations vulnérables aux services sociaux.

L'Etat préparera le cadre juridique pour la conception et la mise en œuvre des réformes et des politiques en matière de santé, d'éducation et de protection conformément à la Constitution (Articles 38, 39, 47, 48). Il analysera les écarts et identifiera les gaps dans la répartition des services. Il adoptera l'Indice de Développement Régional (IDR), en tant qu'outil pour mesurer les écarts dans l'accès à des services de qualité et les corriger. Les résultats des évaluations seront exploités pour engager un processus de rééquilibrage régional destinés à favoriser l'accès universel aux services. Des ressources humaines et financières additionnelles seraient mobilisées pour la mise en œuvre des programmes.

La société civile soutiendra les programmes améliorant l'accès à des services de qualité en sensibilisant les populations à revendiquer cet accès et à garantir un paquet minimum de services. Les médias appuieront les programmes par une stratégie de communication et de sensibilisation plus accrue de l'opinion publique afin d'exercer plus de pression sur le contrôle de qualité des services sociaux. La société civile et les médias contribueront également à la sensibilisation des citoyens à la nécessité de préserver l'infrastructure et les équipements mis en place par l'Etat en vue de maintenir le niveau de qualité requis des services sociaux accordés.

Le SNU accompagnera les partenaires nationaux dans l'identification des besoins et la formulation des politiques, stratégies et programmes visant l'accès/l'inclusion et la qualité. Il plaidera en faveur de l'engagement de l'Etat pour accélérer les réformes visant la qualité des services. Il appuiera techniquement la mise en place de référentiels, l'évaluation du niveau de qualité existant, l'adoption des concepts d'accréditation et de certification et de paquet de service minimum, ainsi que le suivi de la qualité des services par les bénéficiaires. Il appuiera le renforcement des capacités des responsables sectoriels en matière de planification, de gestion et de qualité. Il appuiera l'utilisation des NTIC pour faciliter l'accès en ligne aux services de qualité et soutiendra les actions visant la réduction de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables.

IMPACT. Une fois réalisé, ce résultat aura un impact positif sur l'accès des populations résidant dans les zones défavorisées à des services sociaux inclusifs de qualité et à plus long terme sur leur niveau d'éducation, état de santé et leur bien-être.

EFFET 3. Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques jouissent d'une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'Homme et de l'égalité de genre.

JUSTIFICATION. En Tunisie, les groupes vulnérables (mères célibataires, les jeunes et mineurs en conflit avec la loi, les toxicomanes, les migrant/es, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations clés et personnes vivant avec le VIH et une partie des populations les plus pauvres, rurales ou des zones périurbaines) et les programmes de ciblage sont peu connus. En l'état actuel, il existe très peu de données significatives sur la pertinence et l'efficacité de ces programmes, en termes de nombre de bénéficiaires, de taux de couverture de la population ciblée, d'analyse de l'incidence des bénéfices des programmes par quintile et par gouvernorat, de facteurs entravant l'efficacité des programmes et l'efficacité des ciblés. L'absence d'analyse des capacités administratives et de ressources humaines ne facilite pas l'évaluation de la pertinence de l'architecture organisationnelle, de l'efficacité de coordination entre intervenants, de la cohérence des programmes, ainsi que des capacités des ressources humaines et la qualité de la formation du personnel.

Le déficit en systèmes d'information pour la gestion et le suivi des programmes entrave l'évaluation des performances, ainsi que l'introduction de mesures, de réformes ou d'amélioration des programmes. Le manque de données sur le financement ne permet pas de tirer des conclusions sur l'adéquation, la viabilité, l'équité et l'efficacité du financement du système de protection sociale et d'évaluer les perspectives de son développement à moyen et long termes.

Toutes ces contraintes supposent l'engagement d'une réforme pour combler les lacunes en matière d'approche et de connaissance pour élaborer des programmes ciblant d'une manière efficace les ayants-droits, en adaptant les mécanismes de ciblage aux besoins des catégories les plus vulnérables conformément à l'article 48 de la constitution, et en renforçant les capacités nationales à mieux coordonner leurs interventions.

La réforme gagnerait ainsi à intégrer l'approche droits, les valeurs et les principes universels en tant que cadre normatif pour protéger les groupes vulnérables sur les plans juridique et social, conformément aux engagements pris par la Tunisie dans le cadre des conventions et traités internationaux des droits de l'Homme et de l'égalité de genre.

MISE EN OEUVRE. A cet effet, l'Etat prendra les mesures pour préparer le cadre juridique approprié pour la mise en œuvre des programmes visant la protection juridique et sociale des groupes ayant des besoins spécifiques. Il allouera les ressources financières, humaines et techniques en faveur de ces programmes. Il intégrera parmi ses priorités, la production, la gestion et la publication des données et leur utilisation dans les politiques et les programmes.

La société civile participera à la prise en charge des groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques, mobilisera des ressources financières et humaines additionnelles, plaidera en faveur de l'amélioration du cadre législatif et institutionnel.

Le SNU plaidera en faveur de la mise en place de systèmes d'information spécifiques aux groupes vulnérables. Il soutiendra les actions visant la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et apportera son appui technique à la mise en place du mécanisme de ciblage et à la conception du paquet minimum de services pour chaque catégorie. Il renforcera les capacités des responsables sectoriels en matière de production, de gestion des données et d'alignement des services sur l'approche droits et les valeurs et principes de droits de l'homme et d'égalité du genre.

IMPACT. La réalisation de ce résultat aura un impact positif sur la connaissance de la situation des groupes vulnérables, sur la qualité des programmes et sur leur capacité à cibler les groupes et les personnes ayant un besoin urgent de protection. Le cadre juridique sera mis à niveau, s'alignera sur les engagements internationaux de la Tunisie et sera plus appliqué en faveur des groupes ayant des besoins spécifiques. Les groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques accéderont à des services de protection de meilleure qualité qui impacteront leur bien-être.

SECTION 3. LES AUTRES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Le SNU diversifiera son partenariat avec les nouvelles instances indépendantes issues de la transition démocratique, notamment le Parlement, l'Instance des élections, l'Instance de l'information, l'Instance des droits de l'Homme, l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, l'Instance de la magistrature et l'Instance de la « Vérité et dignité ». Il consolidera son partenariat avec les partenaires sociaux et le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile, aux niveaux national, régional et local, ainsi qu'avec des autorités territoriales (gouvernorats), des universités et des centres de recherches. Il envisage dans le cadre de la mobilisation de ressources additionnelles de saisir les opportunités de collaboration avec les partenaires internationaux ayant répondu à la demande d'appui de l'Etat tunisien aux réformes en matière de gouvernance, de développement régional et d'atténuation de l'impact social inhérent au ralentissement économique.

SECTION 4. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

		RESSOURCES				
		(Unité : Millions de Dollars)				
		RP*	RM*	RAM*	TOTAL	%
AXE 1	Gouvernance démocratique	3,6	13,6	30,7	47,9	40%
	Effet 1	2,1	11,8	17,7	31,7	
	Effet 2	1,5	1,7	13,0	16,2	
AXE 2	Un modèle économique inclusif, durable et résilient	6,1	16,4	27,7	50,2	41%
	Effet 1	2,7	3,4	11,3	17,4	
	Effet 2	2,7	9,3	12,7	24,7	
	Effet 3	0,7	3,7	3,7	8,1	
AXE 3	Protection sociale et accès à des services sociaux de qualité	7,6	1,4	13,9	22,9	19%
	Effet 1	2,4	0,8	2,7	5,9	
	Effet 2	2,8	0,1	5,9	8,7	
	Effet 3	2,4	0,5	5,3	8,3	
TOTAL		17,3	31,4	72,3	121	100%
%		14%	26%	60%	100%	

*RP : Ressources Propres

*RM : Ressources Mobilisées

*RAM : Ressources A Mobiliser

SECTION 5. MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF

Le Gouvernement tunisien et le SNU ont convenu de mettre en place un *Comité de pilotage (CP)* au niveau central, co-présidé par le Représentant du Gouvernement tunisien (Ministère des Affaires Etrangères) et le Coordonnateur du Système des Nations Unies en Tunisie. Il regroupe des représentants des départements ministériels, des organisations nationales, incluant les syndicats des travailleurs et les organisations patronales, et de la société civile, des représentants des administrations régionales, et des agences du SNU. Il se réunit une fois par an pour valider les progrès réalisés et prendre connaissance des contraintes et opportunités et donner des orientations pour garantir une meilleure réalisation des résultats de l'UNDAF. Il s'appuiera sur trois groupes thématiques (GT) internes au SNU qui seront formés sur la base des trois axes stratégiques.

SECTION 6. SUIVI & EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF se fera à travers:

- les actions conjointes avec les partenaires sur la base des indicateurs retenus dans les matrices,
- la contribution du SNU à la réalisation des effets de l'UNDAF par stratégie transversale (plaidoyer, renforcement des capacités, production et gestion de la connaissance, formulation des politiques),
- le suivi des performances du SNU en termes de mobilisation des fonds et de décaissement.

Les GT se réuniront deux fois par an avec la participation des points focaux S&E pour :

- évaluer les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus et aux 5 principes de programmation.
- identifier les contraintes et les opportunités
- tirer les enseignements de la mise en œuvre et proposer au CP les éventuelles réorientations des programmes.
- préparer cinq revues annuelles auxquelles prendront part les partenaires nationaux
- explorer les opportunités de programmation conjointe et encourager les synergies entre les programmes. A cet effet deux groupes thématiques seront chargés de suivre les thèmes transversaux (genre et jeunes).

Produits attendus :

- Plan de Suivi & Evaluation
- Cinq revues annuelles
- Evaluation à mi-parcours en 2017

Le Gouvernement tunisien et le SNU ont convenu d'adopter une approche souple et flexible pour gérer la mise en œuvre de l'UNDAF en fonction du contexte de transition démocratique spécifique de la Tunisie.

MATRICE DES RÉSULTATS UNDAF 2015-2019
AXE 1. GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

PRIORITÉ NATIONALE

Ancrage des principes de la démocratie, à travers la consécration de l'Etat de droit, l'édification d'un nouveau projet de société plus inclusif et équilibré, fondé sur la liberté, la bonne gouvernance, la justice sociale et la participation citoyenne.

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources (MUS\$)
<p>Effet 1. Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre</p> <p>Agences : PNUD, HCDH, UNODC, UNESCO, UNICEF, ONUSIDA, OIM, HCR ONU Femmes, UNOPS</p>	<p>1. Nombre de textes relatifs aux instances nationales intégrant les standards internationaux et les bonnes pratiques publiés (lois, décrets, règlements intérieurs...).</p> <p>-Référence 2015 : 0</p> <p>-Cible 2019: 7 : (1) <i>Parlement</i> (2) <i>Instance des élections</i> (3), <i>Conseil du pouvoir judiciaire</i>, (4) <i>Instance de l'information</i>, (5) <i>Instance des droits de l'homme</i> (6), <i>Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption</i> (7) <i>Instance vérité et dignité</i>.</p> <p>2. Nombre de rapports annuels élaborés par les instances démocratiques et les organes de régulation et degré de l'acquittement par ses instances de leurs fonctions par cycle annuel</p> <p>-Référence 2015 : 0</p> <p>-Cible 2019: 35 (1 par instance/an)</p> <p>3. Existence de 5 plans d'action annuels mettant en application la réforme du système judiciaire et degré de mise en œuvre de ces plans dans la pratique</p> <p>-Référence 2015: 0</p> <p>-Cible 2019: 5</p> <p>4. Existence d'une stratégie nationale de réforme de la sécurité répondant pleinement aux exigences de l'Etat de droit et degré de mise en œuvre des axes principaux</p>	<p>1. JORT</p> <p>2. Rapports annuels élaborés par les instances.</p> <p>3. Document de vision stratégique et plan d'action pour la réforme de la justice www.e-justice.tn/</p> <p>3. Livre blanc sur la police de proximité et plan stratégique de la réforme de la sécurité</p> <p>Site web du ministère de l'intérieur</p>	<p>Hypothèses :</p> <p>1. Adoption d'une nouvelle constitution prévoyant la mise en place d'instances démocratiques et de régulation.</p> <p>2. Environnement politique favorable à la poursuite du processus de transition démocratique.</p> <p>Risques:</p> <p>-Résistance des acteurs aux réformes et à la mise en application effective des standards universels.</p> <p>-Situation sécuritaire précaire et volatile.</p> <p>-Accentuation des mouvements sociaux.</p>	<p>Etat</p> <p>-Elaboration des textes régissant les instances et les organes de régulation.</p> <p>-Coordination intersectorielle.</p> <p>-Suivi et facilitation du processus de justice transitionnelle</p> <p>- Conception et mise en œuvre des réformes (justice, sécurité, etc.) et coordination des interventions.</p> <p>-Mobilisation de ressources financières</p> <p>-Production et gestion des données accessibles.</p> <p>Société civile:</p> <p>-Plaidoyer pour l'intégration et la mise en œuvre des principes et valeurs universels.</p> <p>-Mobilisation sociale en faveur des réformes.</p> <p>-Information et sensibilisation des citoyens.</p> <p>-Mobilisation des citoyens pour participer aux réformes.</p> <p>-Veille et observation de la mise en œuvre des réformes et du fonctionnement des institutions.</p> <p>Nations unies :</p> <p>-Plaidoyer auprès des parties prenantes, pour l'intégration et la mise en œuvre des principes et standards internationaux.</p> <p>-Mobilisation sociale et facilitation du dialogue entre les acteurs.</p> <p>-Renforcement des capacités des institutions, de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des réformes (formation, échanges d'expériences,..)</p>	<p>Ressources propres :</p> <p>1,922</p> <p>Ressources mobilisées :</p> <p>10,908</p> <p>Ressources à mobiliser :</p> <p>17,236</p>

	<p>d'une telle stratégie -Référence 2015: non -Cible 2019: oui</p> <p>5. Mise en œuvre et suivi d'une Stratégie nationale d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme". Référence 2015 : limitée au milieu scolaire. Cible 2019 : Stratégie nationale</p>			<p>-Appui à la formulation des politiques et des programmes (assistance technique, production et gestion des connaissances et des données statistiques)</p> <p>Bailleurs de fonds : Contribution au financement des programmes.</p>	
<p>Effet 2 : l'Etat adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la redevabilité.</p> <p>Agences : PNUD, HCDH, UNESCO, UNICEF, ONUSIDA, OMS, CNUCED, ONU Femmes, UNOPS, OIM</p>	<p>1. Existence d'un cadre juridique mettant en place une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local ; -Référence 2015 : non -Cible 2019: oui</p> <p>2. Degré de mise en œuvre des Nombre de rapports annuels (d'exécution des budgets régionaux) publiés par les instances élues au niveau régional. -Référence 2015 : 0 -Cible 2019: 24x5</p> <p>3. Nombre de gouvernorats ou d'institutions publiques ayant organisé des consultations avec les citoyens et la société civile (sur le plan d'action ou le budget régional). -Référence 2015 : 0 -Cible 2019: 24</p> <p>4. Nombre de sites web des conseils régionaux créés, permettant aux citoyens d'accéder à une information fiable -Référence 2015 : 0 -Cible 2019: 24</p> <p>5. Niveau de satisfaction des citoyens à l'égard des services rendus par les services régionaux -Référence 2015 : à définir</p>	<p>1. JORT</p> <p>2. Rapports annuels publiés, rapports des OSC se chargeant de surveiller les activités des instances concernées.</p> <p>3. Rapports de consultations</p> <p>4. Sites web</p>	<p>Hypothèses : -Adoption d'une nouvelle constitution prévoyant une réorganisation de l'administration régionale et locale. 2. Continuité du consensus en faveur de la réorganisation administrative régionale. 3. Tenue d'élections démocratiques aux niveaux régional et local</p> <p>Risques -Instabilité politique et sécuritaire -Résistance à la mise en œuvre de la réorganisation administrative régionale. - Crise économique affectant le niveau des transferts de ressources aux niveaux régional et local ; - Déficit persistant en ressources humaines et financières.</p>	<p>Etat -Préparation des textes juridiques régissant la nouvelle organisation administrative. -Pilotage du processus de réforme administrative. -Mobilisation de ressources financières et humaines. -Production et gestion de données accessibles.</p> <p>Société civile -Mobilisation sociale en faveur des réformes. -Promotion de la participation des citoyens au processus de réformes et à sa mise en œuvre. -Mise en œuvre de projets au niveau local ; -Veille et observation de la mise en œuvre des réformes et du fonctionnement des institutions.</p> <p>Nations unies -Plaidoyer auprès des parties prenantes pour la mise en œuvre des réformes. -Mobilisation sociale et facilitation du dialogue au niveau régional. -Renforcement des capacités régionales de planification, gestion, suivi et évaluation (formation, échanges d'expériences) -Appui à la formulation des politiques et des programmes (assistance technique, production et gestion de la connaissance et des données statistiques)</p> <p>Bailleurs de fonds : Contribution au financement des programmes.</p>	<p>Ressources propres : 1,478</p> <p>Ressources mobilisées : 1,742</p> <p>Ressources à mobiliser : 12,954</p>

	<p>-Cible 2019: Au moins 50%</p> <p>6. Nombre de mécanismes institutionnels ou de programmes favorisant la participation citoyenne (des plus vulnérables)". Référence 2015 : 0. Cible 2019 : 10</p>				
Ressources				Total RP	3,400
				Total RM	12,650
				Total RAM	30,190
				Total général	46,240

